

7812022

Décision portant organisation du concours

04 Mars 2022

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et D'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2022 de la RADEEO.

DECIDE

Article 1 : lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un licencié en administration de base de données, à la catégorie 9 (Poste 3).

Article 2 : conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'une licence professionnelle en administration de base de données ;
- Etre âgé entre 18 ans et 40 ans au 31/12/2022 ;
- Etre disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.

Article 3 : le dossier de candidature

- Demande d'emploi portant précision du poste en son objet, adressée au Directeur Général de la RADEEO.
- Curriculum Vitae complet et avec photo récente.
- Copie légalisée du baccalauréat (recto-verso).
- Copie légalisée du diplôme.
- Copie de la C.I.N.

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

- Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé et ce au plus tard le 23 mars 2022, date limite de réception des dossiers, à l'adresse suivante :
DAMA BP : 20100- 7, RUE SEBTA RES. RAMI QUARTIER DES HOPITAUX - CASABLANCA
- Le lieu du concours sera communiqué ultérieurement.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour passer un entretien oral.
- Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers par la tutelle.



Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI